

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-sept

Le 10 juillet à 17 heures et trente minutes

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacques FAURE –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. Jean PRORIOU – M. Xavier LIOGIER –

M. François BERGER – M. Éric PETIT –

M. Luc JAMON –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON –

Etaient absents excusés (12):

. les membres ci-après :

M. Gilles DAVID – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –

M. Didier USSON – M. Eric DUBOUCHET –

Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –

M. Daniel BILLARD –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.07.35**

Objet : Autorisation à Monsieur le Président de signer le marché relatif aux travaux d'aménagement du casier F à l'ISDND de Monistrol sur Loire.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que dans l'attente de l'aboutissement de la procédure d'extension du site et de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) du futur casier E et afin de pérenniser à court terme les capacités de stockage de l'ISDND, le SYMPTTOM souhaite créer un nouveau casier de stockage, « casier F », dans le périmètre ICPE actuel, sur l'emplacement de l'ex « Casier Amiante » non réalisé.

Le comité syndical, réuni en séance le 31 mars 2017 a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du casier F de l'ISDND de Monistrol sur Loire.

Ce dossier a fait l'objet d'un arrêté complémentaire préfectorale n° DIPPAL/B3/2017-139 du 23 mars 2017 suite à l'avis favorable du CODERST en date du 16 mars 2017. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été lancé selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il a été publié le 26 avril 2017 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du centre de gestion de la Haute-Loire.

2 sociétés ont répondu, ce sont, dans l'ordre d'arrivée des plis :

- VALERIAN
- MOULIN SAS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai 2017 pour l'ouverture des offres des candidats. Aucune proposition n'étant économiquement acceptable, le marché a donc été rendu infructueux.

Conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 4 du règlement de consultation, il a été demandé aux entreprises, suivant une procédure formalisée, de proposer des variantes technico-économiques ainsi qu'un rabais significatif permettant de respecter les engagements budgétaires du SYMPTTOM. Les plis ont été reçus le 8 juin 2017 à 12 h 00.

Après analyse des différents dossiers, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juillet 2017, a décidé de retenir la société MOULIN SA présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 983 286.96 € HT soit 1 179 944.35 € TTC.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2017.07.35 suite)

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 14 votants,

- **ATTRIBUE** le marché à la société MOULIN SA pour un montant de 983 286.96 € HT soit 1 179 944.35 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

-==--

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 10 Juillet 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET